

Le Bulletin municipal

  www.mairie-plouye.bzh

Janvier 2021

PLOUYÉ

Magazine édité par la commune de Plouyé - Directeur de la publication : Grégory Le Guillou



Crédit photo : Sylvana Tripoz

Le mot du maire

Bonjour à toutes et tous,

Les élections municipales du 28 juin 2020 puis l'élection du maire et de ses adjoints, m'ont permis d'être le nouveau maire pour les 6 ans qui viennent. Toute mon équipe municipale se joint à moi pour vous faire part de notre gratitude vis à vis de la confiance que vous nous accordez pour ce mandat. J'en profite pour remercier le nouveau conseil municipal, qui se mobilise quotidiennement au service de la commune, auprès de nos aînés en distribuant des masques notamment, pour l'intérêt commun en entretenant notre village, en rénovant les décorations de Noël, et dans bien d'autres actions lancées par ce nouveau mandat. Un grand merci aux bénévoles qui sont venus mettre la main à la pâte afin de nettoyer le cimetière. Je profite par ailleurs de ce message pour vous informer que des masques en tissu sont toujours disponibles en mairie, n'hésitez pas à venir les renouveler. Nous vivons une situation sanitaire inédite qui a bloqué l'organisation de nos événements

festifs habituels tels que les pardons ou encore l'activité de nos associations qui font l'identité de notre commune. C'est dans cette optique qu'il fut décidé de remplacer le traditionnel repas annuel de nos aînés par un colis de Noël pour tenter de maintenir et de favoriser la cohésion de tous.

Malgré la pandémie, nous avons réussi à finaliser les travaux d'enrobé ainsi que les travaux de sécurisation du château d'eau ; d'autres projets sont en vue et je vous en tiendrai informé au fur et à mesure des avancées. L'année 2020 s'est terminée progressivement pour laisser place aux traditionnelles fêtes de fin d'année. Et à cette occasion, les décorations de Noël rénovées, ont illuminé et égayé la commune. Cette période festive permet d'oublier un peu la crise sans précédent que nous traversons. Malheureusement, cette année, et à mon plus grand regret, la cérémonie des vœux ne pourra se tenir, par prudence envers vous.

Nous espérons que la vie revienne vite "à la normale" et que nous pourrions profiter de

journées citoyennes afin notamment, d'embellir notre bourg, de le fleurir. J'ai également une pensée pour nos petits commerces qui sont contraints de fermer ou de tourner au ralenti et je remercie l'association "Mon Bourg Mon Cabas" qui apporte un réel lien social au travers du marché fraîchement démarré et qui ne cesse de s'étoffer à chaque nouvelle édition, toutes les deux semaines, les mardis soirs, sur la place de l'église.

Enfin, je profite de ce mot pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisis notre commune comme lieu de vie. Ils y trouveront calme, confort et sérénité en s'y investissant en fonction de leur disponibilité. Bienvenue également aux nouveaux nés de l'année et félicitations aux heureux parents.

Je termine en vous souhaitant de prendre plaisir à la lecture de ce bulletin et je vous souhaite tous les vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année 2021.

Grégory LE GUILLOU



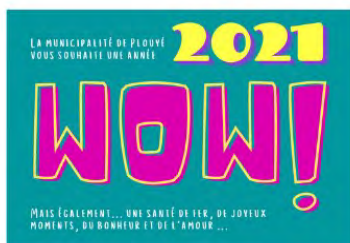
SOMMAIRE

EN COUVERTURE

- Le mot du Maire - Grégory Le Guillou présente ses voeux aux plouyésiens.

Crédit Photo : Sylvana Tripoz

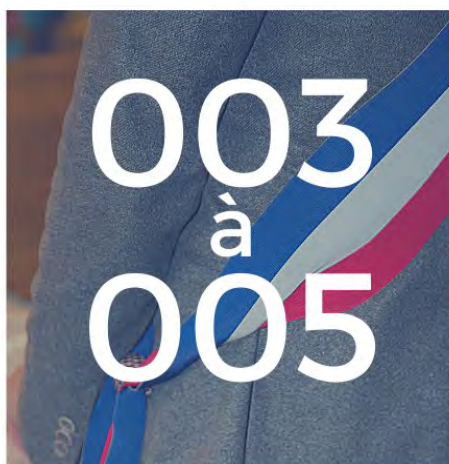
- La carte de voeux 2021 de la commune



- 003** Trombinoscope
- 004** Bilan 2020
- 005** Elections municipales
- 006** Action communale
- 007** Journée citoyenne
- 008** Gescime
- 009** Radars et travaux
- 010-11** Marché des producteurs
- 012** C.C.A.S
- 013** Recrutements
- 014-15** La vie des Assos
- 016** Urbanismes
- 017** Loisirs
- 018** Infos générales

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Inscription en Mairie
ou au 02.98.99.70.07



Découvrez la nouvelle municipalité

Avec le trombinoscope vous appréhendez le rôle et les missions de chaque élu. Le bilan de l'année (ancienne et nouvelle municipalité) et les actions anti-Covid vous y sont présentés.



Retour sur la matinée citoyenne

Un franc succès !
Une expérience enrichissante, conviviale et assurément à renouveler.



Le Marché des producteurs locaux a le vent en poupe !

Tout juste mis en place, le marché de Plouyé connaît déjà un franc succès.



Plein feu sur les associations de la commune

Elles participent à la vie et à l'animation de Plouyé, découvrez ce coup de projecteur sur nos associations.

TROMBINOSCOPE FRANÇAIS / BRETON



Grégory Le Guillou

Maire de Plouyé / Maer Plouie



Annick Labeyrie

1^{ère} Adjointe / Eilmaerez 1^{añ}
 Délégation : CCAS
 Commissions : Finances, ADMR
Dileuriet evit KOSG
He c'hefridi : an Arc'hant, SGWM



Jean-Jacques Dubos

2^{ème} Adjoint / 2^{vet} Eilmaer
 Délégations : Voirie, Eau & Assainissement
 Commissions : Finances, SIECE & SDEF
Doe hag ar Yac'husaat
E gefridi : an Arc'hant, SEGKE & SDEAPB



Arnaud Cozien

3^{ème} Adjoint / 3^{de} Eilmaer
 Délégations : Finances, Marchés Publics
 Conseiller et Vice-Président MAC
 Commission : Voirie
Dileuriet evit an Arc'hant, ar Marc'hadoù Publik
Kuzulier ha Besprezidant MAK
E gefridi : an Hentoù



Christophe Daniel

4^{ème} Adjoint / 4^{re} Eilmaer
 Délégations : Associations, Sport et Jeunesse
 Conseiller MAC
 Commissions : Finances, Voirie, Affaires Scolaires, Culture et Patrimoine, SIECE & SDEF
Dileuriet evit ar C'hevredigezioù, ar Sportoù hag ar Yaouankiz ; Kuzulier MAK
E gefridi : an Arc'hant, an Hentoù, ar Skol, ar Sevenadur hag ar Glad, EGKE & SDEAPB



Nicolas Le Moigne

Conseiller Délégué / Kuzulier dileuriet
 Délégations : Personnel, Ecole, Culture & Patrimoine, Communication
 Commissions : Finances
Dileuriet evit ar C'hoskor, ar Skol, ar Sevenadur & ar Glad, ar C'hehentiñ
E gefridi : an Arc'hant



Elodie Cadiou

Conseillère / Kuzulierez
 Commissions : Voirie, Affaires Scolaires, Agriculture et Environnement
He c'hefridi : an Hentoù, ar Skol, al Labour-douar hag an Endro



Christiane Redon

Conseillère / Kuzulierez
 Commissions : Affaires Scolaires, CCAS
He c'hefridi : ar Skol, KOSG



Fabien Diraison

Conseiller / Kuzulier
 Commissions : Voirie, Agriculture et Environnement
E gefridi : an Hentoù, al Labour-douar hag an Endro



Katalin Boronkai

Conseillère / Kuzulierez
 Commissions : Affaires Scolaires, Culture & Patrimoine
He c'hefridi : ar Skol, ar Sevenadur & ar Glad



Méline Le Foll

Conseillère / Kuzulierez
 Commissions : CCAS, Agriculture et Environnement
He c'hefridi : KOSG, al labour-douar hag an Endro



Myriam Calon

Conseillère / Kuzulierez
 Commissions : CCAS
He c'hefridi : KOSG



Stéphanie Charbuillet

Conseillère / Kuzulierez
 Commissions : CCAS, Culture & Patrimoine
He c'hefridi : KOSG, ar Sevenadur & ar Glad



Virginie Bournigual

Conseillère / Kuzulierez
 Commissions : Culture & Patrimoine, Agriculture et Environnement
He c'hefridi : ar Sevenadur & ar Glad
Al Labour-douar hag an Endro



Adrien Plassart

Conseiller / Kuzulier
 Commissions : Voirie, Culture & Patrimoine, Siece & Sdef Agriculture et Environnement
E gefridi : an Hentoù ar Sevenadur & al Labour-douar hag an Endro

BILAN DES SIX PREMIERS MOIS :

COVID & CONSEIL EXCEPTIONNEL

2020 devait être une année particulièrement chargée pour toutes les communes françaises avec les élections municipales prévues **le 15 et 22 mars** mais, c'était sans compter l'intrusion d'un invité surprise : **la COVID-19** qui chamboula le calendrier et surtout nos habitudes, nous entraînant dans une situation que beaucoup qualifie de surréaliste.

Ainsi, le second tour des élections fut repoussé au 28 juin 2020. Du jamais vu dans l'histoire de la Vème République !

Ce nouveau délai, totalement inédit, ne fut pas sans conséquences. Monsieur Marcel LE GUERN et son équipe, durent prolonger leur mandat et prendre les décisions qui s'imposaient pour affronter cette crise sanitaire.

Ainsi, Monsieur LE GUERN incita les élus de Monts d'Arrée Communauté à le suivre pour effectuer une commande groupée de masques offerts à la population.

Rappelez-vous comme il était difficile de s'en procurer à l'époque.

Dans un premier temps, des masques jetables furent distribués par des volontaires, aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes dites vulnérables de la commune.

Quant aux masques en tissu réutilisables, ils furent distribués, dès réception, à la population, lors de permanences effectuées en mairie.

Notre chance, contrairement à de nombreuses communes, c'est d'avoir voté dans son intégralité, les budgets primitifs 2020, lors de la séance du 3 mars 2020, avant l'apparition de cette crise sanitaire.

Ainsi, grâce à cela, la municipalité pu affronter plus sereinement cette crise.

Durant ce confinement, la municipalité s'est efforcée de communiquer le mieux possible avec les habitants, via les réseaux sociaux notamment, afin de les tenir informés de l'évolution de la pandémie et de les soutenir dans cette crise.

Les attestations de déplacements étaient disponibles gratuitement à l'extérieur des locaux de la mairie pour limiter les contacts tout en essayant de faciliter au mieux les échanges.

Les services de distribution de la Banque Alimentaire avaient également été maintenus durant tout le confinement.

Enfin, le 10 juin, le conseil municipal fut réuni une dernière fois pour, notamment, mettre en place, le second tour des municipales avec toutes les contraintes sanitaires que cela impliquaient.



COVID-19

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS
SUR LE CORONAVIRUS ?**

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)



Séance de conseil municipal du 3 mars 2020 : vote des budgets.



Dernière réunion de conseil municipal de la précédente mandature, le 10 juin 2020.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020



Dépouillement du second tour des municipales : des scrutateurs très appliqués.



Le passage de flambeau entre Monsieur LE GUERN et Monsieur LE GUILLOU.

À Plouyé, les élections municipales se sont déroulées en deux temps : **le 15 mars et le 28 juin 2020.**

Contrairement à la moyenne nationale, ces élections furent particulièrement suivies avec un fort pourcentage de votants.

Deux listes s'étaient présentées : « **Unis pour Plouyé** » représentée par Monsieur Hubert REST et « **Plouyé 2020** » par Monsieur Grégory LE GUILLOU.

Lors du premier tour, la liste « **Plouyé 2020** » plaça 10 candidats sur les 15 élus nécessaires au fonctionnement du conseil municipal.

Le 28 juin, les 5 candidats restants de la liste de Monsieur LE GUILLOU furent également élus.

C'est donc sans groupe d'opposition que fonctionnera le conseil municipal durant les 6 prochaines années. Du jamais vu sur notre commune !



Les nouveaux élus (de gauche à droite) : Arnaud COZIEN, 3ème adjoint ; Annick LABEYRIE, 1ère adjointe ; Grégory LE GUILLOU, Maire ; Jean-Jacques DUBOS, 2ème adjoint et Christophe DANIEL, 4ème adjoint..

LA NOUVELLE ÉQUIPE COMMUNALE (ÉLUS & EMPLOYÉS)



RÉTROSPECTIVE DE L'ACTION COMMUNALE SUR L'ANNÉE

CONCOURS DE PÂQUES

Durant le premier confinement, la municipalité organisa, pour changer les idées, des petits comme des plus grands, un concours sur le thème des œufs de Pâques.

Ouvert à tous les enfants, ce concours révéla de nombreux talents qui furent tous récompensés par une montagne de chocolat. (C'était bien le minimum).



Quelques réalisations en images, pour le plaisir des yeux...

Un grand merci à tous les participants pour leur implication.



UNE CÉRÉMONIE PARTICULIÈRE...

La cérémonie du 8 mai 2020 se déroula en comité très restreint.

Seuls le Maire, Monsieur Marcel LE GUERN, accompagné de son 2ème adjoint, Monsieur François REST, et Monsieur Yves DENIEL porte drapeau, étaient présents pour fêter les 75 ans de la victoire du 8 mai 1945 mettant fin à la Seconde Guerre Mondiale.

Les gestes barrières s'imposèrent même lors des manifestations officielles. Une célébration placée sous le signe du confinement en raison de l'épidémie de coronavirus.



UNE MATINÉE CITOYENNE PLÉBISCITÉE

En octobre dernier, la nouvelle municipalité organisa sa première « journée » citoyenne consacrée au nettoyage du cimetière communal. Cette matinée rassembla une dizaine de volontaires équipés de râteliers, binettes et surtout de leur bonne humeur.

Monsieur LE GUILLOU et son équipe souhaitent impliquer les habitants aux actions communales.

Prochainement, une commission fleurissement et embellissement du bourg et des villages, sera mise en place. Cette commission sera ouverte aux habitants.

Embellir notre cadre de vie et dynamiser notre commune sont essentiels pour notre bien-être à toutes et tous. « L'attractivité d'une commune c'est avant tout ses habitants. Soyons moteur de notre vie, surtout en cette période si particulière qui doit, plus que jamais, nous faire réfléchir aux actions futures. »



« L'attractivité d'une commune, sa force, c'est avant tout ses habitants »



REPRISE DE LA NUMÉROTATION DES VILLAGES

Suite à la réunion de la nouvelle commission consacrée à la numérotation des villages en octobre dernier, la dernière phase de contrôle est enfin terminée.

Le dossier d'adressage est retourné aux services de La Poste, entreprise mandatée par la précédente municipalité sur le sujet, pour prendre en compte tous les rajouts et autres modifications apportés par cette commission.

Pour certains nouveaux élus, cette commission était aussi l'occasion de mieux connaître le territoire très étendue de notre commune. En effet, il faut savoir que Plouyé s'étend sur plus de 37 km² !



ORDURES MÉNAGÈRES

NOUVEAU RAPPEL

Lors de la publication du dernier bulletin municipal en Janvier 2020, nous avons rappelé certaines incivilités au niveau des containers destinés à la collecte des ordures ménagères.

Malgré ce rappel, il est fréquemment constaté des manquements aux règles de tri en divers points de la Commune. (Dépôts de réfrigérateurs, verres dans des containers non-prévus à cet effet, etc...).

Il convient donc de rappeler que le tri des déchets à la source est celui réalisé chez le détenteur du déchet. En tant que producteur de déchets, le ménage doit se conformer aux indications qui lui sont données par la collectivité en charge de la collecte des déchets ménagers de sa commune de résidence (service public de gestion des déchets ménagers).

À cet effet, des containers distincts ont été mis en place en divers points de la Commune.

Merci de votre compréhension.

Jean-Jacques DUBOS.



GESCIME : GESTION DU CIMETIÈRE INFORMATISÉE

La Commune de Plouyé se dote d'un nouvel outil permettant de renforcer le dialogue avec les administrés par la création d'un service en ligne.

Pour simplifier vos démarches administratives, la Commune a fait appel à l'entreprise GESCIME afin de mettre en place un nouveau logiciel de gestion du cimetière.

Il permettra pour les agents de la mairie de faciliter la mise à jour et le bon suivi des concessions mais surtout il permettra aux administrés de faciliter leurs recherches. Le portail proposera de nouvelles fonctionnalités : recherche et localisation d'une sépulture ou d'un défunt, visualisation et édition des plans du site, consulter les registres de

dispersion des cendres, les affichages municipaux, transmettre des renseignements concernant une concession via un formulaire en ligne. Vous pouvez vous informer des démarches à suivre lors d'un décès.

Le logiciel sera mis en fonction deuxième moitié 2021.



SÉCURISATION DU RÉSERVOIR DE KERMENGUY



Durant le mois de novembre, la société VEOLIA est intervenue pour réaliser les travaux de sécurisation de l'accès au captage de Kermenguy ainsi que pour la pose d'une clôture.

Le site va également, être très prochainement doté de télésurveillance.

Le coût de ces travaux s'élève à 29 695.20€ TTC.



RADAR PÉDAGOGIQUE

Particulièrement sensibles à la sécurité routière sur notre territoire, les élus municipaux ont décidé de l'installation d'un radar pédagogique à la demande des citoyens, dans deux villages, ceux de Kerbrat et Le Bourgneuf, et ce pour une semaine dans chacun d'eux. Ce radar a été installé par M. PEIGNE, de la DDTM du Finistère à QUIMPER.

Traversée du village de Kerbrat.

Au regard de l'analyse des données à Kerbrat, la vitesse moyenne pratiquée par les automobilistes est de 61 km/h pour 80. Le pourcentage de véhicules en excès de vitesse est de 5%, et cela dans les deux sens, ce qui veut dire que la vitesse de 80 km/h est relativement bien respectée.

Traversée du village de Bourgneuf.

L'analyse des données au Bourgneuf, la vitesse moyenne pratiquée par les automobilistes est de 32 km/h, ce qui est tout à fait acceptable.

Dans un souci de transparence, la municipalité a choisi de porter à la connaissance des habitants les résultats de ces mesures. Vous les trouverez ci-dessous sous forme de tableaux synthétiques.

Jean-Jacques DUBOS, 2^{ème} adjoint, chargé de la sécurité routière.



BOURGNEUF

| Du 10/09/20 au 16/09/20 | V 85 (km/h) | V moy (km/h) | V max (km/h) | V> 50 km/h (% véh) | Comptage (véh) | Réduction V (km/h) |
|-----------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------------|----------------|--------------------|
| Poste 1 2 sens | 41 | 31 | 59 | 2% | 288 | 9,6 |
| Poste 1 Sens 1 vers Quéliennec | 41 | 32 | 59 | 2% | 134 | 9,7 |
| Poste 1 Sens 2 vers Quénech Cadec | 41 | 30 | 58 | 1% | 154 | 0 |

KERBRAT

| Du 16/09/20 au 23/09/20 | V 85 (km/h) | V moy (km/h) | V max (km/h) | V> 80 km/h (% véh) | Comptage (véh) | Réduction V (km/h) |
|----------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------------|----------------|--------------------|
| Poste 2 2 sens | 74 | 61 | 108 | 5% | 2112 | 11,4 |
| Poste 2 Sens 1 vers centre Bourg | 74 | 61 | 102 | 5% | 990 | 11,4 |
| Poste 2 Sens 2 vers Carhaix | 74 | 62 | 108 | 5% | 1122 | 0 |

TRAVAUX ROUTIERS 2020

Les travaux de voirie, furent perturbés par la crise sanitaire qui stoppa de nombreux chantiers. Néanmoins, les travaux programmés lors de la commission voirie le 2 septembre dernier, ont pu se réaliser en cette toute fin d'année.

Ainsi, 3 villages sont concernés :

- * Le Vern Vihan pour 9 900.00€ TTC

- * Kervelen pour 25 200.00€ TTC

- * Kermenguy pour 9 800.00€ TTC

Soit une enveloppe totale de :

44 900.00€ TTC





MON BOURG, MON CABAS

Avec pour objectif la dynamisation de l'économie locale ainsi que de recréer les liens et la convivialité d'antan avec les habitants des bourgs tout en leur apportant un service alimentaire, mais pas que, deux petits producteurs locaux, @LaRigadelle et @ParcBris, ont prospecté les mairies locales en leur soumettant leur projet de marchés itinérants ou en alternance.

Tous les acteurs économiques locaux sont sollicités dans le projet en partant du bar-épicerie déjà installé en passant par les producteurs, les artisans, les revendeurs. Egalement sollicités sont les associations et les groupes culturels.

La convivialité des marchés d'antan qui mais en profitant de la modernité du 21^{ème} siècle : les marchés sont reliés à un site informatique où les habitants peuvent organiser leurs achats depuis leur fauteuil et les retirer le jour de marché dans son bourg ou le bourg voisin ! Double intérêt pour le producteur : être présent sur le marché et/ou préparer ce qui est commandé, signifiant pas ou peu d'inventus ou de pertes.



LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX

C'est à Plouyé que se forme en 1675, l'insurrection des Bonnets Rouges, dite Révolte du Papier Timbré !

C'est à Plouyé aussi qu'en cette année 2020, année ho combien difficile, la Municipalité avec à sa tête son Maire, M Grégory Le Guillou, a préféré se tourner vers le positif et offrir à ses habitants, ainsi qu'à un groupe de producteurs locaux de l'association « **Mon Bourg, Mon Cabas** », un **marché de bourg**.

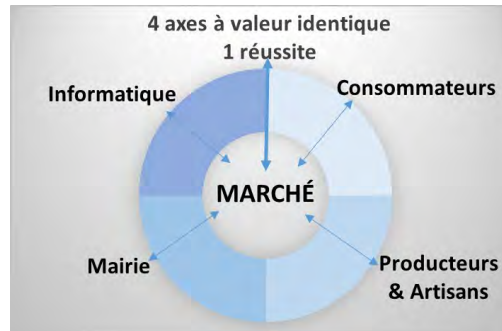
Dans la foulée, ils entraînent aussi dans leur belle aventure la commune avoisinante de Collorec.

Allier la tradition d'un marché d'antan avec la modernité de l'informatique, c'est ce que Plouyé a choisi de développer.



Les élus de Collorec et de Plouyé se mobilisent ensemble pour dynamiser leurs communes respectives.

VALEURS ÉCONOMIQUES



Mairie :

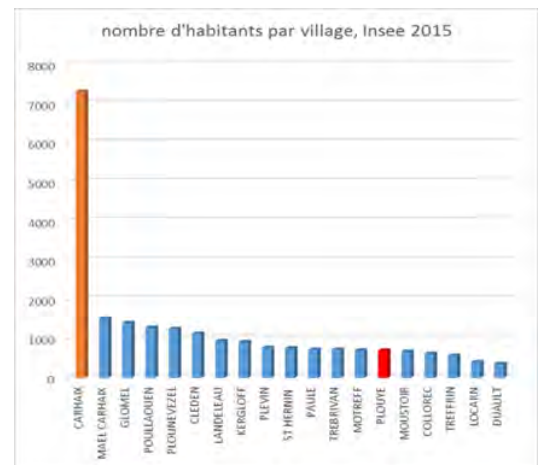
Mettre de la vie dans le bourg, en même temps favoriser le bon échange entre citoyens ainsi qu'offrir à nos aînés, à ceux qui ont des difficultés de déplacement, une possibilité de sortie

Encourager, valoriser et donner la priorité aux producteurs locaux, aux commerçants aux associations

Dynamiser l'économie locale et sociale en un projet concret au service des habitants du bourg

Participer à la possibilité de création d'emplois, si petits soit ils. Par exemple, quelques étudiants envisagent de se regrouper en achetant le matériel nécessaire pour la production de crêpes dans le but de financer leurs études

Valorisation des petites communes : Mon Bourg, Mon Cabas se concentre uniquement sur les bourgs de moins de 2000 habitants, avec peu ou pas de commerces de proximité, cela favorise la fidélisation de l'habitant consommateur



Producteurs

- Priorité garantie aux producteurs locaux
- Ecouler sa production en local ainsi que trouver de nouveaux débouchés grâce au rotation des marchés
- Se sentir valorisé à sa juste valeur, valoriser leurs produits et leurs productions
- Bénéficier de l'avantage d'un circuit court
- Réactivité sur la production en s'adaptant à la demande des consommateurs locaux

Consommateur

- Retrouver le goût des aliments et produits en profitant de produits frais, de saison et pour la plupart locaux
- Service de livraison sur place
- Retrouver un lien social
- Participation à une économie locale ainsi qu'à une meilleure compréhension et au respect de l'environnement
- Appartenance à sa communauté, son bourg



Informatique - www.monbourgmoncabas.com

Profiter des outils modernes pour être opérationnels même en campagne

Tirer profit d'un moyen efficace pour la préparation et livraison des commandes, surtout en période de pandémie

Offre une vitrine à tous les producteurs

Une chaîne, sans faille de maillons, pour mettre en relation les maires, les producteurs et les habitants



« Ensemble apportons de la vie au bourg. »

MARCHÉS : fonctionnement

Toutes les deux semaines, en alternance avec Collorec à partir de 16h00 et jusqu'à 19h00, sur la place de l'église de Plouyé.

Retrouver un marché traditionnel vivant, convivial et accueillant, diversifié pour être au plus près des habitants et satisfaire leurs envies

Circuit court breton : marchandises produites et/ou élaborées localement, si sourcées ailleurs, le producteur s'engage à connaître ses sources d'approvisionnement en bio ou 100% naturel.

Mardi 15 décembre, c'est avec une grande joie que notre marché a pu accueillir en personne le « vrai » père Noël, venu récupérer les derniers courriers des enfants. Apparemment, au pôle nord aussi, la crise sanitaire n'est pas sans conséquences, entraînant quelques petits problèmes logistiques. Mais pas d'inquiétude, le père Noël veille. Les commandes seront satisfaites !



C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Suite aux dernières élections municipales, c'est désormais Madame Annick LABEYRIE, 1^{ère} adjointe, qui est en charge d'animer cette commission. Celle-ci est composée de plusieurs membres dont Grégory LE GUILLOU, en tant que Président, de membres « élus » : Myriam CALON, Stéphanie CHARBUILLET, Méline LE FOLL et Christiane REDON, ainsi que des membres bénévoles : Anne-Marie COLCANAP, Yvette LE JEUNE, Andrée MARCÉROU, André MOCAËR, Marie-Claire NAY et Annick ROUJON.

Mais qu'est-ce que le C.C.A.S. ?

Le CCAS est une institution locale d'action sociale et met, à ce titre, en place une série d'actions générales de prévention et de déve-

loppement social dans notre commune tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Pour cela, le C.C.A.S. développe des activités et des missions, visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées.

Dans ce cadre, le CCAS s'investit dans des demandes d'aide sociale (comme l'aide médicale, ou les demandes d'aide ménagère), et les transmet aux autorités (Conseil Départemental) ayant en charge de prendre ces décisions.

Concernant l'aide sociale facultative, le CCAS de Plouyé s'occupe également de services tels que le secours d'urgence ou encore la Banque

Alimentaire.

L'aide alimentaire est actuellement distribuée un mercredi sur deux à la mairie aux bénéficiaires répondants aux critères nécessaires pour son obtention. Cette aide n'est que ponctuelle, généralement donnée pour une période de trois à six mois selon les situations.

Le C.C.A.S. gère aussi l'organisation du repas annuel des 70 ans et plus ainsi que de la distribution des colis de Noël.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, merci d'appeler le secrétariat de la mairie au **02-98-99-70-07** (aux horaires d'ouverture) ou par mail à l'adresse suivante : contact@mairie-plouye.fr



Les membres du C.C.A.S. lors de la réunion du 9 décembre 2020

ANNIVERSAIRE DU DOYEN



Samedi 12 décembre, Monsieur le Maire et Madame LABEYRIE sont allés souhaiter un joyeux anniversaire à notre doyen, Monsieur Armand CAM. (Son épouse tout aussi méritante, ne fut pas oubliée.)

Avec les contraintes sanitaires actuelles, l'échange fut court mais néanmoins très chaleureux et convivial. Toute l'équipe municipale leur souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Nous avons une pensée pour notre doyenne, Marguerite PRIGENT, décédée en cours d'année.

COLIS DE NOËL



La distribution des colis de Noël a eu lieu samedi 19 décembre. Les membres du C.C.A.S. se sont présentés au domicile des personnes âgées de 70 ans et plus afin de leur remettre un colis composé de quelques douceurs, et réalisé par l'ESAT de Carhaix, qui en 2020, a remplacé le traditionnel repas des anciens.

En espérant que cette année, nous pourrons vous convier, à nouveau, pour notre traditionnel repas communal.

DEUX NOUVELLES RECRUES À L'ÉCOLE !

Pour cette dernière rentrée scolaire, 2020/2021, deux nouvelles embauches ont été effectuées.

Nous avons le besoin de recruter deux personnes pour des remplacements temporaires.

À ce titre, Élodie LE BRIS (ATSEM) et Élodie POULIQUEN (Cantine) ont rejoint le personnel de l'école.

Deux personnes dynamiques, motivées et pleines d'idées !



Élodie LE BRIS



Élodie POULIQUEN



Petite nouveauté de la rentrée : la mise en ligne chaque semaine sur Facebook des menus proposés à la cantine. Une initiative très appréciée !



LAISSONS PARLER LEUR CRÉATIVITÉ...



Élodie (ATSEM), aime proposer aux enfants des ateliers ludiques de loisirs créatifs très originaux.

Ces ateliers permettent aux élèves de laisser libre court à leur créativité mais également, d'éveiller leur curiosité.

Leurs réalisations témoignent de toute l'étendue de leurs talents artistiques. Admirez...





L'AMICALE LAÏQUE

Le contexte sanitaire très particulier dans lequel nous évoluons depuis plusieurs mois déjà, fut un frein à la mise en place de nos manifestations habituelles, telles que, notamment, notre traditionnel Bal Costumé

Gageons que 2021 soit plus propice à l'organisation de ce type de manifestations.

Toutefois, le 22 septembre dernier, l'assemblée générale de l'amicale a pu se tenir, permettant, d'ores et déjà de vous informer que **le 30 janvier prochain**, se déroulera (sous réserve COVID) **le repas de tartiflette**.

La collecte des journaux, quant à elle, fonctionne toujours à plein régime et nous remercions encore vivement les habitants qui jouent le jeu en déposant leurs journaux aux jours et heures habituels prévus.

Enfin, concernant la kermesse, nous espérons pouvoir la maintenir au mois de juin 2021.

*Madame Audrey CAM,
Présidente de l'Amicale.*



Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos journaux à l'ancienne salle de gouren en face de l'école de 10h à 12h aux dates suivantes :

- * *Le samedi 23 janvier 2021*
- * *Le samedi 27 mars 2021*
- * *Le samedi 5 juin 2021*



CLUB DU 3ÈME ÂGE



Chers amis,

Nous comptons actuellement 28 adhérents.

En 2020, il ne s'est malheureusement pas passé grand-chose. Le club a dû fermer en mars pour réouvrir seulement 3 après-midis en octobre.

Nous avons tout de même pu réunir l'assemblée générale début janvier et partager la galette des rois à la même occasion.

L'assemblée générale des Monts d'Arrée a elle aussi pu être tenue ainsi que la Chandeleur en Février.

Pas de Loto, ni de concours de belote ou de pétanque et pas de bal en septembre. De nombreuses manifestations ont été annulées.

Nous avons tout de même prévus mi-décembre de distribuer des paniers gourmands à tous les adhérents à défaut de pouvoir leur offrir un repas.

En espérant une reprise cette année.

Le bureau vous présente tous ses bons vœux.



*La Présidente,
Yvette LE JEUNE*



PLOUYÉ MAGIC UNITED

Petit retour sur cette année 2020. Sur le plan sportif, les Red Horses ont fini la saison 2019-2020 en tête de leur championnat au moment du premier confinement et ont donc été déclarés Champions de D2. La joie passée, s'est posée la question de la montée en D1.

Après consultation des joueurs et des dirigeants, nous avons décidé de rester dans cette division qui correspond plus à nos désirs associatifs et caritatifs.

Il faut se structurer avant d'aller plus haut. Le début de cette saison est plus difficile. Nous étions onzième au moment de cette nouvelle coupure.

Au niveau de l'association, Jean-Michel « Nasser » Scouarnec devient le nouveau président, Emeric Corvest (ancien président) prend le secrétariat et Jeff Picard est le nouveau vice-président tandis que Youen Canévet reste lui trésorier.

Le club a le plaisir d'intégrer des jeunes gens de Plouyé et d'ailleurs : Yves, Cédric, Vincent, Dylan, Paul ou encore Yoann... et des moins jeunes que nous ne citerons pas.



Sur le plan caritatif, qui nous tient à cœur, nous avons réalisé plusieurs actions comme une vidéo de soutien aux agents hospitaliers de Carhaix, ainsi que l'offre de chocolat de pâques (de chez Choc'breizh).

Nous avons également participé à un défi de course en dénivelé qui nous a permis de reverser 200€ au Téléthon.

Nous espérons retrouver tous nos supporters, bientôt au stade de la bonne descente, dès que possible. Pour le moment, nous prévoyons la tenue du tournoi inter-bars le 13 mai (Ascension), ainsi qu'un repas que nous souhaitons faire au premier trimestre 2021.

Le PMU souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tous, restez prudents pour vous et vos proches.



Le club de tennis de Table Huelgoat-Plouyé a bien commencé sa nouvelle saison 2020-2021 avec pour objectifs de faire monter deux de ses équipes seniors.

L'effectif du club a connu cette saison une légère baisse par rapport à 2019-2020. Il compte malgré tout 25 licenciés, (15 adultes et 10 jeunes) répartis en quatre équipes adultes, une équipe jeune, et une équipe engagée en Challenge du Comité.

Les résultats enregistrés en ce début de saison étaient très prometteurs pour toutes les équipes. Malheureusement, à cause de la

T.T.A.L. HUELGOAT-PLOUYÉ

COVID, tous les championnats ont été interrompus après la troisième journée et ne devraient pas reprendre avant le début Février.

L'équipe A du capitaine Christian Rosconval évolue en Pré Régional et est 4ème de son groupe.

La B composée d'Adrien Plassart, Yoann Toux, Clément Plassart et Antoine Claustre joue en D3. Elle occupe la 2ème place de son groupe.

La C, autre équipe de D3, qui évolue dans le Nord Finistère est largement en tête de son groupe.

La D avec Catherine Héréus est 1ère en D5, tout comme l'équipe des jeunes qui caracole en tête de son championnat.

Avant la fermeture des salles, l'école de tennis de table fonctionnait les mardis et jeudis de 17h30 à 19h Les adultes quant à eux occupaient la salle les mêmes jours de 19h à 21h. Actuellement en cette période très compliquée, le club attend les directives de la FFTT pour reprendre ses activités.

Pour 2021 le club a pour projet d'organiser à nouveau au mois d'août dans le cadre des fêtes communales de Plouyé, son traditionnel tournoi à la salle polyvalente. Il a également postulé à l'organisation d'une compétition départementale. Les réalisations de ces projets sont bien évidemment liées à l'évolution de la crise sanitaire.

Le Co-Président, Adrien PLASSART

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

La commune de Plouyé ne disposant pas de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ni de carte communale, les règles applicables sur le territoire communal sont donc celles du Règlement National d'Urbanisme autrement dit le RNU.

Qu'est-ce que le Règlement National d'Urbanisme ?

Il s'agit de l'ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables, en matière d'utilisation des sols sur une commune ne disposant pas de document d'urbanisme.

Ces règles concernent la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, etc... (articles R 111-1 à R 111-30 du code de l'urbanisme).

Quelle autorisation ? (TOUS LES FORMULAIRES SONT DISPONIBLES SUR NOTRE SITE : www.mairie-plouye.bzh)

LE CERTIFICAT D'URBANISME (CU)

Le CUa indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicable au terrain.

Le CUb indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE (DP)

Une déclaration préalable est nécessaire pour toutes construction ou agrandissement d'une petite surface (entre 5 et 20 m²) (ex : garage, abri de jardin...), les changements de destinations sans modification des structures porteuses du bâtiment (Ex : transformation d'un local commercial en local d'habitation...), des travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (ex : percement d'une fenêtre, isolation par l'extérieur...)

LE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

Un permis est nécessaire si vos travaux ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m², dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou
- portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé. En outre, le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 150 m².

LE PERMIS D'AMÉNAGER (PA)

Un permis d'aménager est notamment exigé pour :

- la création ou l'agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs,
- la réalisation de certaines opérations de lotissement,
- la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 100 m².

LA DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER (CONCERNE LES PC/PA)

Une fois obtenue l'autorisation d'urbanisme nécessaire, la déclaration d'ouverture des travaux (DOC) est un document qui permet de signaler à l'administration le commencement de ses travaux. Elle doit obligatoirement être effectuée dès l'ouverture du chantier.

LA DÉCLARATION D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX (CONCERNE LES PC/PA/DP)

La déclaration attestant d'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) est un document qui permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. Elle doit obligatoirement être effectuée une fois que les travaux sont terminés.

LES TAXES

L'autorisation de travaux qui est délivrée est le fait générateur de taxes établies sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments de toute nature ainsi que sur certaines installations ou aménagements (taxes d'aménagement et redevance d'archéologie préventive) Ces deux taxes sont à dissocier de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

LE JEU DES SEPT DIFFÉRENCES



LA GALETTE DE LÉGUMES

Recette pour 6 personnes

20 minutes de préparation

25 minutes pour cuire toutes les galettes

INGRÉDIENTS NÉCESSAIRES :

6 pommes de terre, 200 gr d'épinards en branches, 4 oignons, 4 càs d'huile de tournesol, 2 càs de gingembre râpé, 2 càc de moutarde forte, 1 càc de curcuma en poudre, 1 càc de piment en poudre, 3 càs de jus de citron, 3 càs de lait, 8 brins de coriandre, 1/2 yaourt nature, 3 càs de farine de pois chiches, 6 càs de noix de cajou écrasées, huile pour friture

ÉTAPES DE PRÉPARATION :

1. Cuire les pommes de terre dans de l'eau salée pendant 20 minutes.
2. Faire revenir dans une càs d'huile les oignons coupés en dés et ajouter les feuilles d'épinard détaillées en lamelles ; ajouter ensuite les aromates (gingembre, moutarde, curcuma et piment) ; arroser de jus de citron et bien mélanger.
3. Ecraser les pommes de terre avec le lait
4. Dans un saladier mélanger les deux appareils (purée et épinards assaisonnés) ajouter la coriandre ciselée, le yaourt et la farine de pois chiches afin d'obtenir une pâte souple et épaisse.

5. Façonner des galettes et les rouler dans la noix de cajou.

6. Cuire dans une friteuse quelques minutes jusqu'à ce qu'elles soient dorées. Égoutter et manger accompagnées d'une sauce à base de yaourt, de poudre de curry et du jus d'un citron.

Bon appétit à toutes et tous !

Virginie BOURNIGAL,
conseillère municipale.



INFORMATIONS PRATIQUES

AYEZ LE BON RÉFLEXE !

Depuis le début de l'épidémie de coronavirus, l'achat de lingettes désinfectantes ne cesse de croître.

Ces feuilles imbibées se révèlent certes pratiques en temps de nettoyage intensif. Mais cela entraîne un nouveau problème qui ne sera pas sans conséquences. En effet, depuis quelques temps, on constate un afflux massif de lingettes désinfectantes jetées dans les toilettes.

Ces lingettes bloquent les canalisations des habitations et perturbent les stations d'épuration.

« La présence de lingettes dans notre réseau entraîne le dysfonctionnement des pompes et leur possible casse. Ces réparations auront un impact in fine sur le prix de vos factures », précise Monsieur le Maire.

Les toilettes ne sont pas des poubelles : lingettes biodégradables ou non, tout comme les masques et même les feuilles d'essuie-tout, doivent être jetées avec les ordures ménagères dans des sacs fermés.



MAIRIE DE PLOUYÉ

5, rue de la mairie—29690 PLOUYÉ

Téléphone : 02 98 99 70 07
Télécopie : 02 98 99 71 99
Mail : contact@mairie-plouye.fr

Site internet :
www.mairie-plouye.fr



Redevance déchets ménagers : tarifs 2021

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Foyer (2 personnes et plus) | 178.00€ |
| Personne seule | 96.50€ |
| Gîte | 96.00€ |
| 4 gîtes et plus | 384.00€ |
| Résidences secondaires | 116.00€ |
| Cantines scolaires < 50 rationnaires | 329.00€ |
| Cantines scolaires > 50 rationnaires | 546.00€ |
| Très petits producteurs ; professions libérales ; infirmiers ; kiné ; médecins | 86.00€ |
| Petits producteurs : bars ; petites restaurations ; petits commerces alimentaires ; garages ; etc... | 111.00€ |


Monts d'Arrée
COMMUNAUTÉ



La gestion des redevances est assurée par :

Monts d'Arrée Communauté

Adresse : 12 route de Plonévez du Faou 29530 LOQUEFFRET

Téléphone : 02 98 26 43 99

Courriel : contact@lesmontsdarree.bzh


Déchèterie horaires

- Lundi matin : 9h15 à 12h00
- Mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h15 à 12h00 et de 14h00 à 17h45
- Fermeture le lundi après-midi et mardi et dimanche toute la journée

Adresse déchèterie : Zone du Vieux Tronc

LOCMARIA BERRIEN POULLAQUËN

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le :

 02 98 99 83 49

Nouveaux arrivants ?

Des démarches administratives sont à prévoir en mairie :



- Inscriptions sur les listes électorales (vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile)
- Retrait d'un sac cabas pour faciliter le tri sélectif (colonne de tri)

En ligne :

- Changement d'adresse sur la carte grise via le site :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

